

Séance du 27 Octobre 2016

L'an deux mil seize, le 27 Octobre à 20 heures, le Conseil Municipal de la Commune de Senillé Saint Sauveur dûment convoqué en session ordinaire s'est réuni à la Mairie sous la présidence de Gérard PEROCHON, Maire

Convocation du 20 Octobre 2016

Présents : M. PEROCHON Gérard, Maire, Mmes : DHUMAUX Sylvie, DOUADY Ghislaine, FAVARD Marylène, FONTAINE Isabelle, GOUY Béatrice, REGNOULT Stéphanie, SUSSET Catherine, MM : BARON Christian, BUTRUILLE Vincent, CHARBONNIER Alain, DAVAILLES Jean-Noël, ETIENNE Jean-Claude, GAILLARD Alain, GUILLY Jean, HENNEQUIN Jean-Claude, JACQUEMIN Michel, MARTIN Dominique, MEHL Bruno, RENAULT Jean-Pierre

Excusé(s) ayant donné procuration : Mme VIOLLEAU Sophie à M. CHARBONNIER Alain, M. LEFORT Alain à M. PEROCHON Gérard

Excusé(s) : Mmes : GUYONNET Géraldine, TRANCHAND Nathalie, MM : METAIS Jacky, PROUST Alain

Secrétaire de Séance : Mme FONTAINE Isabelle

➤ ADHESION DE LA VILLE DE CHAUVIGNY AU SYNDICAT « Eaux de Vienne-SIVEER »

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment l'article L5211-18;
Vu la délibération du Conseil Municipal de la Ville de Chauvigny sollicitant son adhésion au syndicat ainsi que le transfert intégral de ses compétences eau potable, assainissement collectif et assainissement non collectif ;
Vu la délibération en date du 13 septembre 2016, du Comité Syndical d' " Eaux de Vienne-Siveer " donnant son accord pour l'adhésion de la Commune de Chauvigny au Syndicat " Eaux de Vienne-Siveer " ;

Monsieur le Maire, après avoir rappelé que la collectivité est membre d' " Eaux de Vienne-Siveer ", informe le Conseil Municipal que par délibération en date du 13 septembre 2016, le Comité Syndical d' " Eaux de Vienne-Siveer " a donné son accord pour l'adhésion de la Ville de Chauvigny au Syndicat " Eaux de Vienne-Siveer " .

Aussi, conformément au Code Général des Collectivités Territoriales, il est demandé au Conseil Municipal de se prononcer sur cette adhésion.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide :

- d'accepter la demande d'adhésion de la Ville de Chauvigny au Syndicat "Eaux de Vienne-Siveer" ;
- d'autoriser Monsieur le Maire à mettre en oeuvre la procédure permettant à Madame la Préfète de prendre l'arrêté entérinant cette décision.

➤ TAXE D'AMENAGEMENT : EXONERATIONS FACULTATIVES

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que les communes historiques de Senillé et Saint Sauveur avaient délibéré pour instituer la taxe d'aménagement au taux de 2 % et exonérer totalement les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable. Il propose que la Commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR applique le même taux pour la taxe d'aménagement et la même exonération.

Vu le code de l'urbanisme et notamment ses articles L.331-1 et suivants;

Le Conseil Municipal, après en avoir délibéré, décide, à l'unanimité :

- de fixer le taux de la taxe d'aménagement à 2 % sur l'ensemble du territoire communal.
- d'exonérer totalement en application de l'article L.331-9 du code de l'urbanisme :
 - 8° Les abris de jardins, les pigeonniers et colombiers soumis à déclaration préalable.

La présente délibération prendra effet à compter du 1er janvier 2017 et sera reconduite de plein droit annuellement.

Elle sera transmise au service de l'Etat chargé de l'urbanisme dans le département.

➤ CONCOURS DU RECEVEUR MUNICIPAL – ATTRIBUTION D'INDEMNITE

Le Conseil Municipal,

Vu l'article 97 de la loi n°82.213 du 2 mars 1982 modifiée relative aux droits et libertés des communes, des départements et des régions,

Vu le décret n°82.979 du 19 novembre 1982 précisant les conditions d'octroi d'indemnités par les collectivités territoriales et leurs établissements publics aux agents des services extérieurs de l'Etat,

Vu l'arrêté interministériel du 16 septembre 1983 relatif aux indemnités allouées par les communes pour la confection des documents budgétaires,

Vu l'arrêté interministériel du 16 décembre 1983 relatif aux conditions d'attribution de l'indemnité de conseil allouée aux comptables non centralisateurs du Trésor chargés des fonctions de receveurs des communes et établissements publics locaux.

Après en avoir délibéré, décide à l'unanimité :

- de demander le concours du Receveur Municipal pour assurer des prestations de conseil et d'accorder l'indemnité de conseil au taux de 100 % par an.
- que cette indemnité sera calculée selon les bases définies à l'article 4 de l'arrêté interministériel précité et sera attribuée à Monsieur Philippe SABOURIN à compter du 1er avril 2016.

➤ CHOIX DU PRESTATAIRE POUR LE CONTRAT DE MAINTENANCE DES ASCENSEURS

Monsieur le Maire explique au Conseil Municipal que la Commune historique de SENILLÉ a signé un contrat de maintenance (pour la plateforme de la Mairie) avec la Ste OTIS et la Commune historique de SAINT SAUVEUR (pour l'ascenseur de la Mairie et du bâtiment socioculturel) avec la Ste THYSSENKRUPP.

Dans le cadre de la commune nouvelle de SENILLÉ SAINT SAUVEUR, il est souhaitable d'harmoniser les contrats de maintenance des ascenseurs en choisissant un seul prestataire.

Le contrat de maintenance de la Ste OTIS doit être dénoncé au 31 décembre 2016.

La Ste THYSSENKRUPP a fait la proposition suivante :

- contrat type étendu (ascenseur du bâtiment socioculturel) 10 visites/an : 1 000 € HT
- contrat type minimal (ascenseur de la Mairie) 10 visites/an : 800 € HT
- contrat entretien périodique (plateforme Mairie Annexe) 2 visites/an : 225 € HT
- contrat entretien périodique porte automatique (bâtiment socioculturel) 2 visites/an et du volet roulant (salle des associations) 1 visite/an : 250 € HT

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal à l'unanimité, décide :

- de dénoncer le contrat de maintenance avec la Ste OTIS au 31 décembre 2016.
- de retenir la proposition de la Ste THYSSENKRUPP pour un montant annuel de 2 275 € HT à compter du 1er janvier 2017.

➤ **APPROBATION DU REGLEMENT D'UTILISATION DU CITY-STADE**
(territoire de SAINT SAUVEUR)

Monsieur le Maire présente au Conseil Municipal le règlement d'utilisation du city-stade sur le territoire de SAINT SAUVEUR.

Ce règlement aborde les points suivants :

- dispositions générales,
- définition des activités,
- conditions d'accès,
- conditions d'horaires,
- conditions d'ordre de sécurité,
- les interdictions,
- les manifestations possibles.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, approuve le règlement d'utilisation du city-stade sur le territoire de SAINT SAUVEUR.

➤ **PRIX DE VENTE DES MUGS AVEC LE LOGO DE LA COMMUNE**

Monsieur le Maire informe le Conseil Municipal de l'achat de 300 mugs avec le logo de la Commune.

Il est nécessaire de fixer un prix de vente au public pour ces objets.

Après en avoir délibéré, le Conseil Municipal, à l'unanimité, décide de fixer le prix de vente du mug à 5 €.

➤ COMPTES-RENDUS DES COMMISSIONS ET DES DELEGUES

• Cadre de Vie :

Voirie : les travaux sont terminés, la réception des travaux est prévue le 4 novembre.

Il y aura quelques reprises à prévoir.

Les travaux pour les accotements et les fossés sont en cours. La pose des panneaux d'agglomération sera réalisée par la DAEE.

Le descriptif du marquage au sol est en cours de chiffrage.

Saint Sauveur : à étudier, le déplacement des containers situés près du ruisseau le Chaudet vers le parking du stade, la continuité du chemin piétonnier du bourg vers le pont (passerelle).

Une réunion sera prévue le 22 novembre 2016 à 18 H 30 avec les riverains de la Route des Petits Prés (ralentisseurs).

Senillé : à étudier la pose d'un panneau STOP Rue de Vaudreching, l'instauration d'une zone limitée à 30 km/h Rue des Métiers.

Bâtiments :

Mairie (Saint Sauveur) : le revêtement du sol a été refait dans le hall par la Ste BATISOL.

Salle des associations : le revêtement du sol a été refait par la Ste BATISOL, il reste les travaux pour la ventilation mécanique.

Eglise (Saint Sauveur) : les gouttières ont été débouchées par l'Entreprise MERLOT (4 212 € TTC)

Des travaux de reprise du mur du presbytère seront nécessaires.

Salle de l'Etoile : les travaux de couverture et de zinguerie (3 235,97 € TTC), de démoussage (5 607 € TTC) ont été réalisés conformément au devis de la Ste MERLOT. L'Entreprise POLISSET Fils a réalisé le ravalement (23 711,95 € TTC). Les volets seront prochainement posés.

Afin de percevoir les subventions de la DETR, du FRIL et du Conseil Départemental, les dossiers ont été envoyés (factures justifiant de la réalisation des travaux à l'école maternelle, Chapelle Ste Anne, city-stade et voirie).

Eglise (Senillé) : un chiffrage est en cours pour la charpente et les cloches.

Chapelle Ste Anne : les travaux sont terminés.

Ecole Maternelle : pour la sécurisation du chemin d'accès à l'école, il sera installé un portail.

Eclairage public : des devis sont en cours pour le déplacement d'un lampadaire Rue de Salvart et l'ajout d'un lampadaire Rue Torse et Rue du Berry.

Fleurissement : la cérémonie des récompenses pour le concours des maisons fleuries aura lieu le 2 décembre à 18 H 30 (mairie de Saint Sauveur).

• Communication :

Le journal d'infos « Au fil du Chaudet » N°3 est en cours de réalisation. La distribution est prévue la 1^{ère} quinzaine de décembre.

Une réunion de la Commission est fixée le 7 novembre à 18 H 30 (à Saint Sauveur).

Une réunion avec les Présidents des Associations a eu lieu le 14 octobre afin de connaître le planning des manifestations pour 2017 et les réservations pour les salles.

- **Manifestations :**

Une réunion a eu lieu avec le Comité d'Animation pour la préparation du Marché de Noël du 4 décembre (point sur la réservation des barnums, des emplacements). Une nouvelle rencontre est prévue mi-novembre avec le Comité d'Animation.

La décoration des barnums sera réalisée par les enfants dans le cadre des TAP.

- **Scolaire :**

Le Conseil d'Ecole s'est réuni le 14 octobre.

Taux de participation pour l'élection des représentants des parents d'élèves :

- 60,80 % à l'école primaire
- 65 % à l'école maternelle

Effectifs : Petite section : 25

Grande Section et CP : 21

CE2/CM1 : 26

Moyenne et Grande Section : 23

CE1 : 24

CM1/CM2 : 25

Les projets ont été présentés : intervention déchets/tri, cinéma, semaine du goût, anglais (moyenne et grande section), piscine, spectacle chorale.

9 décembre 2016 : spectacle de Noël (le goûter sera pris en charge par la Municipalité).

31 Mars 2017 : prochain Conseil d'Ecole, Carnaval.

30 juin 2017 : fête des écoles à Saint Sauveur.

Changement horaire du bus : le matin, le bus venant de Senillé ne s'arrêtera pas (trajet aller) à l'école primaire, il ira directement Rue de Fond Bernard puis à l'école.

- **Petite Enfance :**

Une rencontre a eu lieu avec les animatrices du RAM Kirikou et de l'Association « Le Petit Prince. Depuis la rentrée scolaire, l'animatrice de l'Association « Le Petit Prince » intervient tous les mardis matins dans la salle du bâtiment socioculturel.

Elles réaliseront une animation commune une fois par période.

Deux nettoyages par semaine auront lieu dans la salle du RAM.

- **Action Sociale :**

La Commission CCAS s'est réunie pour la préparation des colis de Noël des personnes de plus de 72 ans (territoire de Saint Sauveur) et de plus de 75 ans (territoire de Senillé). 185 administrés sont concernés.

La distribution des colis est fixée au samedi 17 décembre après-midi.

- **Commission Finances**

La Commission s'est réunie le 20 octobre, un point a été fait sur les dépenses et recettes (fonctionnement et investissement) au 15 octobre.

Sur le compte informatique, des acquisitions ont été faites :

- vidéo-projecteur pour l'école primaire,

- changement d'un onduleur à la Mairie,
 - mise en réseau dans le bâtiment socioculturel de la bibliothèque et de l'animation.
- Une sauvegarde intégrale du serveur a été réalisée.

➤ **INFORMATIONS DIVERSES**

Etang des Charraults : cet étang appartient à la Région (section AD N°71 pour 4 ha03ca). La région souhaiterait céder cette parcelle à titre gratuit à la Commune. Le projet sera soumis à la prochaine commission permanente du Conseil Régional en novembre prochain.

Affaire KRZYKAWIAK Patrick contre la Commune : le Tribunal Administratif de Poitiers lors du jugement en date du 19 octobre 2016 a rejeté la requête de l'administré (demande d'annulation d'un certificat d'urbanisme informatif délivré le 16 janvier 2014 pour la parcelle AE N° 235 lui appartenant).

Café-restaurant « Le Saint Sauveur » : l'EPF est actuellement propriétaire des lieux. Une rencontre a eu lieu avec Mme CHAMPAGNE Céline (Service Commerce auprès de la CAPC).

L'Agence Technique Départementale pourra être consultée pour estimer les travaux de restauration, d'accessibilité, de sécurité.

Divers : Une réunion de travail avec l'ensemble du Conseil Municipal est prévue le 10 décembre à 14 H00 (Mairie de Saint Sauveur) pour mener une réflexion sur différents projets.

Rencontre élus-personnel communal : une réunion a eu lieu avec les élus et le personnel communal le 18 octobre, suivie d'un buffet avec l'ensemble des membres du Conseil Municipal à la salle des fêtes de l'Etoile.

La prochaine réunion du Conseil Municipal aura lieu le jeudi 24 novembre 2016 à 20 H 00 (Mairie de SAINT SAUVEUR)

SIGNATURES

BARON Christian	BUTRUILLE Vincent	CHARBONNIER Alain	DAVAILLES Jean-Noël
DHUMAUX Sylvie	DOUADY Ghislaine	ETIENNE Jean-Claude	FAVARD Marylène